Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260706-06JUILL2602-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 6 JUILLET à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 juin 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle,

Messieurs BEY Jean-Marie, COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent, PUISSANT Charlie

Absents : Mesdames SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie ; Messieurs CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, MILOUX François,

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame LE NINAN Alexandra

06JUILL26_02– Attribution du marché de voirie pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie pour l'année 2026 ;

Considérant les offres reçues dans le cadre de la consultation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise BROCELIANDE TP située à Ploërmel pour un montant de 7 303,75 € HT (8 764,50 € TTC)
- AUTORISE madame le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 06 JUILLET 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance